



Coopération européenne
dans le domaine de la recherche
scientifique et technique
- COST -

Bruxelles, le 16 septembre 2003 (29.09)
(OR. en)

Secrétariat

COST 263/03

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Objet: 155^{ème} réunion du Comité de hauts fonctionnaires COST tenue à Bruxelles le
14 juillet 2003

Au début de la réunion, la présidence a informé le comité que les délégations tchèque et luxembourgeoise avaient demandé à être excusées.

La présidence a souhaité la bienvenue au sein du comité au nouveau coordinateur national espagnol, M. Esteban MANRIZUE REOL.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Comité a adopté l'ordre du jour qui figure dans le télex n°3176 du 30 juin 2003.

2. APPROBATION DU RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA 154^{ème} RÉUNION

(doc. COST 256/03)

Le comité a approuvé le relevé de conclusions susmentionné, avec les modifications ci-après.

A la page 4, première ligne, "Certaines délégations" doit être remplacé par "La plupart des délégations".

A la page 4, troisième ligne, "Ces délégations" doit être remplacé par "Certaines délégations".

A la page 6, point 11, le premier sous-point doit être libellé comme suit: "La présidence a proposé que le CHF tienne une réunion d'une journée, le 2 juillet à Bruxelles, pour examiner le contrat qui doit être conclu en juillet entre la Commission et la FES."

3. INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR

- la présidence italienne de l'UE

M. Fedi, au nom du ministère italien de la recherche, a informé le comité des activités dans le domaine de la recherche durant la présidence italienne du Conseil de l'Union européenne (annexe 2).

La session informelle du Conseil "Compétitivité" qui s'est tenue à Rome les 11 et 12 juillet a été l'occasion d'un échange de vues sur le programme de la présidence italienne de l'UE entre les délégations de l'UE et les États adhérents.

Des sessions formelles du Conseil "Compétitivité" sont prévues les 22 et 23 septembre et les 10 et 11 novembre de cette année. Une attention toute particulière sera accordée à l'objectif des 3% du PIB à consacrer aux investissements en matière de recherche, qui a été à nouveau confirmé lors du Conseil européen de mars 2003; par ailleurs, la méthode ouverte de coordination et les autres activités définies dans le processus de Lisbonne en vue de poursuivre la création d'un Espace européen de la recherche (EER) seront aussi à l'ordre du jour.

- les délégations

La délégation grecque, rappelant que la coopération avec les pays des Balkans avait été l'une des priorités de la présidence grecque, a informé le comité des résultats de la conférence ministérielle des ministres de la recherche de l'UE et des pays des Balkans qui s'est tenue le 27 juin. La conférence a adopté un plan d'action pour les activités de RDT se rapportant à COST et pour d'autres initiatives européennes visant à améliorer la mise en réseau et la collaboration. Lors de sa prochaine réunion en septembre, le Groupe des questions stratégiques aura une discussion approfondie en vue d'étudier d'autres possibilités de coopération dans ce secteur.

La délégation slovène a informé le comité du premier congrès des microbiologistes européens "EuroMicroDay2003" qui s'est tenu à Ljubljana à la fin du mois de juin 2003 et qui visait à encourager la participation à différents programmes de recherche et diverses initiatives européennes. Plusieurs représentants de la COST ainsi que des comités techniques "Agriculture", "Sciences de l'alimentation et biotechnologie" ont assisté à l'ouverture du congrès.

- la Commission

Le représentant de la Commission a informé le comité que son institution avait l'intention de prolonger les contrats des experts nationaux détachés (END) durant la suite de la période de transition. Les délégations ont été invitées à assurer le suivi au niveau national.

4. PÉRIODE DE TRANSITION ET RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX CONCERNANT LE BUREAU COST

- Négociation d'un contrat entre la FES et la Commission

Le représentant de la Commission a informé le comité de la négociation d'un contrat entre la Commission et la FES. Le contrat à conclure comportera plusieurs parties, la première couvrant une période de dix-huit mois et doté d'un budget de 22 millions €. Le CHF sera invité à donner son accord à la proposition révisée de la FES relative à une annexe technique intitulée "Abbreviated Revised Proposal for a Grant: COST 2003 - 2007, First Part of Rolling Contract (up to December 2004)". Cela aidera le Comité du programme à donner son avis, qui est nécessaire pour une décision formelle de la Commission.

Le représentant de la FES a indiqué que la proposition révisée susmentionnée s'efforçait de tenir compte des observations du CHF et des résultats du rapport d'évaluation. La proposition pour la première période de contrat prend pour hypothèse la limite supérieure de 80 millions € pour le budget global total fixé dans la décision relative au sixième programme-cadre en ce qui concerne l'aide à la COST. Pour ce qui est de la révision à mi-parcours en 2005, il a été souligné que la FES ne pourrait répondre aux questions à aborder durant cette opération sans l'appui sans réserve du CHF.

Durant la discussion qui a suivi, certaines délégations (IT, PL, SW) ont regretté le report de la réunion du CHF initialement prévue pour le 2 juillet et les retards dans le calendrier. Il a également été mentionné qu'il était difficile de se prononcer sur un contrat qui n'est pas encore dans sa version définitive.

Pour ce qui est des END actuellement détachés à la Commission, la délégation norvégienne, soulignant les éléments humains en jeu, a proposé que le CHF recommande à la FES d'intégrer tous les membres actuels dans le nouveau Bureau COST, avec des conditions contractuelles semblables à celles dont ils bénéficient actuellement, et de faire part de cette décision aux personnes concernées le plus tôt possible.

La présidence a rappelé que les questions de personnel sont du ressort de la FES et que, vu la différence de statut juridique, des conditions identiques à celles offertes par la Commission ne pourraient être garanties par la FES.

En réponse aux questions des délégations, la Commission a précisé les critères pour un contrat spécifique de soutien, qui obligent à une séparation entre les coûts scientifiques directs et les coûts de gestion directs, les coûts dits indirects étant couverts par un taux forfaitaire de 20% pour frais généraux. Pour ce qui est de l'obligation de rendre compte et de la responsabilité, il a été précisé qu'elles ne concernaient que les deux parties contractantes. La délégation irlandaise s'est interrogée sur le rôle du CHF dans le processus et a demandé d'autres avis juridiques à ce sujet.

Quant à la proposition pour que le CHF s'oriente vers un rôle de surveillance, plusieurs délégations ont estimé qu'un changement dans le fonctionnement du CHF ne devait pas diminuer ses pouvoirs en tant qu'organe intergouvernemental de décision de la COST. Le comité pense que le terme "surveillance" devrait être défini de manière précise lors des prochaines réunions.

La délégation autrichienne a répété, qu'à son avis, étant donné qu'il s'agit d'un contrat entre la Commission et la FES, il n'est plus nécessaire de demander l'approbation du comité à ce stade, des décisions ayant été prises lors de la récente conférence ministérielle. Elle a demandé que sa déclaration soit inscrite au relevé des conclusions de la réunion (annexe 3).

Suite à la demande de la délégation autrichienne, les délégations française, hongroise, italienne et portugaise ont également fait part de leur intention de transmettre des déclarations écrites sur ce point, à inscrire au relevé des conclusions de la réunion (annexe 3).

La présidence a clôturé les débats par les conclusions ci-après.

Le comité a pris acte du document de la FES ¹, qui découle des négociations qu'elle a eues avec la Commission et qui deviendra l'annexe technique du contrat qui doit être conclu entre la Commission et la FES.

Le comité souligne que tous les changements proposés ayant trait au mode de fonctionnement de la COST seront présentés au CHF pour qu'il prenne une décision.

Le comité recommande à la FES d'établir des contrats avec les END pour la période au-delà du 31 décembre 2003 à des conditions, si possible, semblables à celles de leurs contrats actuels.

Le comité souligne qu'il est nécessaire de préciser le rôle de toutes les parties intéressées le plus tôt possible.

L'accord du comité sur la proposition de la FES sera communiqué à M. Mitsos, directeur général de la DG "Recherche" de la Commission, dans une lettre de la présidence du CHF.

¹ Document comprenant les modifications approuvées lors de la réunion et figurant dans le doc. COST 262/03.

5. DEMANDES DE PROLONGATION OU D'EXTENSION D' ACTIONS COST

Le comité a pris acte de la décision du bureau d'approuver les demandes d'extension des actions COST suivantes:

- COST A15: Reforming Social Protection Systems in Europe (6 mois)
- COST A17: Small and Medium Enterprises, Economic Development and Regional Convergence in Europe (12 mois)
- COST B12: Radiotracers for in vivo assessment of biological function (12 mois)
- COST B15: Modelling during Drug Development (9 mois)
- COST B17: Insulin resistance, obesity and diabetes mellitus in the elderly (12 mois)
- COST B19: Molecular cytogenetics of solid tumours (12 mois)
- COST 830: Microbial Inoculants in Agriculture and in the Environment (12 mois)
- COST 845: Brucellosis in Animals and Man (12 mois)
- COST 840: Bioencapsulation innovations and technologies (12 mois)
- COST E15: Advances in the drying of wood (12 mois)
- COST E20: Wood fibre cell wall structure (6 mois)
- COST E22: Environmental optimisation of wood protection (4 mois et demi)

Le comité a accepté la recommandation du bureau d'approuver

- la 2^{ème} extension de l'action COST B14: Hyperbaric Oxygen Therapy (6 mois),
- la prolongation de l'action COST D14: Functional Molecular Materials (15 mois).

Dans ce contexte, il a été noté que, dès que le nouveau Bureau COST aura été mis en place, les propositions pour l'extension d'actions dûment justifiées, devront être soumises à approbation vers le moment où une action touche à sa fin.

6. MANDAT DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE "JAF"/DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CHF

La présidente a rappelé au comité que le mandat de l'actuelle présidente du Groupe "JAF" viendrait à expiration en octobre 2003. On a évoqué la possibilité de prolonger durant la période de transition, l'actuel mandat en cas d'absence de candidats.

En vue de parvenir à une décision sur ce sujet lors de la prochaine réunion du CHF en octobre, la présidence a invité les délégations à faire parvenir au Secrétariat général du Conseil les candidatures au poste de président(e) du Groupe "JAF"/vice-président(e) du CHF par courrier électronique le 12 septembre 2003 au plus tard. ²

7. INFORMATION SUR LA RÉUNION CONJOINTE COST - FES

La présidence du Groupe "JAF" a informé le Comité que, lors de contacts, les comités permanents FES ont approuvé l'initiative d'une réunion conjointe le 2 octobre et que quelques informations indicatives sur le niveau de participation ont déjà été reçues.

Le délégué italien, M. Fedi, constatant que les présidents des comités techniques COST étaient très favorables à cette réunion conjointe prévue, a fait observer que le principal objectif de la réunion serait de se réunir avec les comités permanents FES.

Pour conclure les débats, la présidence a déclaré qu'il existait un important soutien en faveur de l'organisation de la réunion conjointe du 2 octobre. Pour ce qui est de la participation, il a été décidé de ne pas associer les différents comités FES à ce stade. La présidence du Groupe "JAF" a été invitée à poursuivre les préparatifs, au besoin en concertation avec M. Fedi.

8. DIVERS

- Le comité a décidé de prolonger pour une période de six mois (01.10.2003 - 31.03.2004) le contrat de M. Gérard RIVIERE, expert national français détaché auprès du secrétariat de la COST;

La présidence a rappelé que les conditions de détachement resteraient inchangées: seul un mois d'indemnité serait pris en charge par le Fonds COST. Elle a remercié les autorités françaises d'accepter de maintenir ces conditions pour la durée de prolongation convenue.

² À la date indiquée, le secrétariat a reçu la candidature de M. Milos Chovjka, de la République tchèque.

- La délégation slovaque a rappelé au comité que son ministre avait proposé de tenir la réunion du CHF des 4 et 5 décembre à Bratislava. Les préparatifs de la réunion sont en cours et des renseignements plus précis seront communiqués aux délégations COST.

- La délégation suisse a informé le comité que la COST avait obtenu une tranche horaire d'une heure, lors de la NanoFair Conference du 9 au 11 septembre 2003, pour présenter ses activités dans ce domaine.

- En réponse à la délégation polonaise, le représentant de la Commission a rendu compte de la situation des 5 millions € (provenant des contributions des pays tiers au 5^{ème} programme-cadre) prévus pour couvrir les dépenses survenant durant la période de transition. Il a indiqué que des engagements ont été pris en permanence et estimé que leur niveau actuel représentait environ 60% du montant total.

La Commission fournira, lors de la prochaine réunion "JAF"/Groupe des questions stratégiques en septembre, des statistiques sur les actions COST en cours et en voie d'achèvement.

List of participants

CHAIRMAN: Mr Gösta DIEHL

- AUSTRIA** : Ms Helga MIELING
Federal Ministry for Transport, Innovation and Technology

Mr. Florian LORENZ
Federal Ministry of Foreign Affairs
- BELGIUM** : Mr Hendrik MONARD
OSTC
- CROATIA** : Mr Bozidar BIONDIC
Institute of Geology
- CYPRUS** : Ms Georgiana GEORGIOU
Mission of Cyprus to the EU
- DENMARK** : Mr Gorm BRAMSNAES
Ministry of Science, Technology and Innovation
- ESTONIA** : Ms Ülle MUST
Archimedes Foundation
- FINLAND** : Ms Eili ERVELÄ-MYREEN
Academy of Finland
- FRANCE** : Mr Bertrand BOUCHET
Permanent Representation of France to the EU
- GERMANY** : Mr Helmut LÖWE
Federal Ministry of Education and Research
- GREECE** : Mr John G. BARTZIS
NCSR Demokritos
- HUNGARY** : Ms Márta KISS MARJAY
Ministry of Education
- IRELAND** : Mr Liam BRADLEY
Enterprise Ireland

Ms Mary GRANT
Dept Enterprise, Trade and Employment

<u>ITALY</u>	:	Mr Francesco FEDI Ministry of Education, University and Research
		Mr Fabio FIORENTINO Ministry of Education, University and Research
<u>NETHERLANDS</u>	:	Mr Dick SCHOOREL SENER/EG-Liaison
<u>NORWAY</u>	:	Mr Jan ASKEROI Ministry of Trade and Industry
<u>POLAND</u>	:	Mr Marek ZDANOWSKI Ministry of Scientific Research and Information Technology
<u>PORTUGAL</u>	:	Ms Maria Fernanda SOUTO SEPULVEDA GRICES
<u>SERBIA AND MONTENEGRO</u>	:	Mr Dragan MILUTINOVIC COST National Coordinator
<u>SLOVAKIA</u>	:	Ms Sona STRAKOVA Ministry of Education
<u>SLOVENIA</u>	:	Ms Marija SKERLJ Ministry of Education, Science and Sport
<u>SPAIN</u>	:	Mr Esteban MANRIQUE REOL Ministry of Science and Technology
		Mr Julio GUZMAN RODRIGUEZ Ministry of Science and Technology
<u>SWEDEN</u>	:	Mr Stefan CAIREN Ministry of Industry and Trade
<u>SWITZERLAND</u>	:	Ms Eva KLAPER BBW
<u>UNITED KINGDOM</u>	:	Mr Chris DARBY Department of Trade & Industry
		Mr Chris REILLY Department of Trade & Industry

COMMISSION : Mr Robert Jan SMITS
DG Research

Mr Markku WARRAS
DG Research

Mr. Wolfgang OBERT
DG Research

Mihail PASCU
DG Research

Mr. Emil FULAJTAR
DG Research

Mr. Günter SIEGEL
DG Research

Mr. Denis NEIBECKER
DG Research

Mr. Jan SPOUSTA
DG Research

Mr. Pavol NEJEDLIK
DG Research

Mr. Arne BEEN
DG Research

Ms. Bjorg OFSTAD
DG Research

Mr. Petrus LADISLAV
DG Research

Mr. Bouktje STOL
DG Research

Ms. Anna DANTI
DG Research

Mr. John WILLIAMS
DG Research

Mr. Ilias SAMARAS
DG Research

Mr. Klaus PITHAN
DG Research

**EUROPEAN SCIENCE
FOUNDATION**

: Mr Tony MAYER
Head of Secretary General's Office

COUNCIL SECRETARIAT

: Mr Erwin van RIJ
DG "C"

Ms Ulla MESIÄ
DG "C"

Mr Gérard RIVIERE
DG "C"

**PRÉSIDENTE ITALIENNE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
- PRIORITÉS DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE**

L'objectif fixé par le processus de Lisbonne visant à moderniser l'économie européenne en augmentant la flexibilité et l'intégration, en encourageant la recherche et les nouvelles technologies et en assurant une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi des citoyens européens, a besoin d'un nouvel élan.

A cet égard, la présidence italienne privilégiera les actions suivantes:

- (a) augmenter les investissements dans la recherche et l'innovation en favorisant une large participation des PME;
- (b) développer et diversifier les centres d'excellence et leurs réseaux, dans la perspective d'une approche multipolaire de l'Espace européen de la recherche;
- (c) garantir aux chercheurs une formation adéquate et la mobilité, en accordant une attention particulière au développement de leurs carrières et à la participation des femmes dans le monde de la science.

De manière à atteindre d'ici 2010 l'objectif des 3% du PIB consacrés aux investissements en matière de R&D - les fonds privés contribuant pour les deux tiers aux dépenses totales en R&D -, l'UE et les États membres devront adopter une approche en deux temps, en augmentant d'abord les investissements publics pour attirer les fonds privés, puis en réduisant progressivement l'apport public une fois que les investissements privés auront atteint un niveau important.

Afin d'atteindre ces objectifs, la présidence italienne encourage des initiatives précises et les conférences techniques à son ordre du jour.

Réunion informelle des ministres chargés de la compétitivité (Rome, les 11 et 12 juillet 2003)

Durant sa présidence, le gouvernement italien insufflera une nouvelle dynamique aux décisions prises lors du Conseil de Séville de manière à intégrer différents secteurs politiques et à créer une base pour un Conseil "Compétitivité" réel et efficace, capable de concilier les enjeux de la recherche et les attentes de l'industrie, régies par le marché.

La réunion informelle des ministres chargés de la compétitivité a, pour la première fois, rassemblé les décideurs européens chargés de la recherche, de l'industrie et du marché intérieur en vue de débattre de la question suivante: "Quelles politiques pour une Europe compétitive dans un marché global".

L'expérience réussie des pôles technologiques, qui ont été mis en place par un certain nombre de pays membres pour favoriser l'introduction et la propagation des technologies innovantes dans les petites et moyennes entreprises, en coopération avec des entreprises de haute technologie, des universités, des instituts de recherche, des opérateurs financiers et les pouvoirs publics locaux, pourrait servir de modèle de développement territorial.

Lors de la réunion informelle des ministres chargés de la compétitivité, la présidence italienne s'est fixé pour tâche de définir des objectifs communs et de se donner des outils cohérents pour augmenter l'investissement dans la R&D, dans le prolongement de la proposition de résolution de la présidence italienne concernant "**La recherche et le développement pour les PME en vue d'atteindre 3% du PIB européen**".

Conférence "Réseaux d'excellence : les grandes infrastructures de recherche " (Trieste, les 21 et 22 novembre)

L'objectif de cette réunion technique est d'analyser la question des réseaux d'excellence en relation avec le forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI).

La conférence évaluera l'état d'avancement de ces initiatives afin de proposer des mesures adéquates pour développer et renforcer les infrastructures de recherche, dans la perspective de l'élargissement de l'UE. La présidence italienne se propose d'intégrer les résultats de ce débat dans une déclaration sur "Les réseaux et les centres d'excellence: les grandes infrastructures de recherche".

**Conférence "La carrière des chercheurs dans le cadre de l'Espace européen de la recherche"
(Florence, le 18 juillet)**

L'harmonisation des carrières des chercheurs dans le cadre de l'Espace européen de la recherche est l'enjeu principal de cette conférence technique.

Le débat accordera une large place à la stratégie proposée tendant à créer un environnement favorable pour la mobilité des chercheurs dans le cadre de l'Espace européen de la recherche, de manière à renforcer, attirer et retenir des ressources humaines hautement qualifiées en matière de recherche et d'innovation.

L'objectif de la conférence est de préparer la voie pour un document officiel qui fournira le cadre d'une résolution sur "La carrière des chercheurs dans le cadre de l'Espace européen de la recherche", qui doit être présentée au Conseil de l'UE en novembre.

**Conférence "Les femmes, la science et la société"
(Rome, du 3 au 5 décembre)**

La conférence mettra l'accent sur la nécessité de favoriser une plus large participation des femmes à la recherche scientifique dans un processus visant à encourager une relation plus équilibrée entre science et société.

De trop nombreux obstacles et de trop nombreux clichés maintiennent encore les femmes hors du monde scientifique, les empêchant ainsi de participer davantage à tous les aspects de la vie politique, sociale et économique, dans la perspective d'une cohésion sociale accrue.

L'idée qui sous-tend la conférence est qu'il ne s'agit pas seulement d'une question d'égalité entre hommes et femmes, mais d'un élément capital pour atteindre les objectifs stratégiques suivants tenant compte de la stratégie de Lisbonne et de la création d'un Espace européen de la recherche, à savoir développer le capital humain et rendre la recherche européenne plus innovante, plus compétitive et plus attractive.

La conférence étudiera la participation des femmes dans le domaine de la recherche, en ce qui concerne des questions précises - récemment analysées par la Commission et le Groupe d'Helsinki - ayant trait à la qualification, l'innovation et l'interdisciplinarité du savoir et à la visibilité des femmes dans le monde de la recherche.

L'objectif ultime de cette conférence, qui pourrait être intégré aux conclusions de la présidence, est de parvenir à une présence des femmes de 40% dans la recherche à différents niveaux et avec différentes tâches.

DÉCLARATIONS À INSCRIRE AU RELEVÉ DE CONCLUSIONS

1. La délégation autrichienne déclare que:

- les décisions opportunes ont été prises par les ministres COST à l'occasion de la conférence ministérielle de Dubrovnik; elles figurent dans la déclaration de Dubrovnik et sont donc la base sur laquelle doit reposer toute décision à venir;
- les États membres de la COST ne sont pas parties au contrat qui est passé entre la Commission européenne et la Fondation européenne pour la science et entre elles seules et dont le CHF de la COST n' a pas eu connaissance dans sa version complète et finale.

C'est pourquoi, dans ces circonstances, il n'est pas nécessaire que l'Autriche, en tant qu'État membre de la COST, donne son accord sur le texte du contrat proposé, auquel elle n'est pas partie.

2. La délégation italienne déclare que la description de la COST qui figure dans l'annexe technique n'est pas objective et que les avantages exceptionnels de la COST ne sont pas pris en considération. Durant plus de trente ans, la communauté scientifique a utilisé la COST comme un cadre unique pour la coopération dans le domaine de la recherche au niveau européen même après le lancement d'autres initiatives de recherche telles que la FES, les programmes-cadres ou EUREKA. L'augmentation constante du nombre d'actions la COST, depuis les 7 actions de 1971 jusqu'aux 200 actions environ de l'année 2000, est assurément un signe de la vitalité de la COST. L'augmentation en quantité est allée de pair avec la grande qualité des résultats obtenus. L'Italie croit que le succès de la COST est dû à ses caractéristiques uniques, non seulement à l'approche "ascendante" et à la participation à la carte, mais aussi à la spontanéité, à la flexibilité et à l'égalité d'accès . En conséquence, même si elle est convaincue que certaines réformes sont nécessaires pour améliorer l'efficacité de la COST, l'Italie s'opposera à tout changement qui viserait à supprimer ces caractéristiques et à faire de la COST quelque chose de différent.

En dépit des considérations ci-dessus, l'Italie ne souhaite pas stopper le processus de signature du contrat Commission européenne-FES, compte tenu des effets préjudiciables qu'un retard dans ce processus aurait sur les actions COST, dont la poursuite risque déjà d'être compromise par la décision de la DG "Recherche" de la Commission de ne plus assurer le secrétariat scientifique COST et par les incertitudes de la période de transition qui en résultera. Par ailleurs, tout en reconnaissant que certaines de ces observations précédentes avaient été prises en considération et que l'annexe technique mentionne de nombreux aspects positifs, l'Italie ne peut ignorer que certaines des propositions qui figurent dans l'annexe technique au contrat ne correspondent ni à la déclaration de Dubrovnik, ni à l'esprit, à la tradition et aux caractéristiques de la COST. **C'est pourquoi l'Italie soutient la proposition d'une subvention " COST 2003-2007" avec les réserves susmentionnées et à la condition contraignante que toute "réforme" des procédures actuellement appliquées par la COST soit présentée et explicitement approuvée par le CHF de la COST et que la poursuite du contrat après les premiers dix-huit mois ne soit possible qu'après une évaluation positive faite par le CHF de la COST.**

3. La délégation hongroise déclare que la Hongrie estime que la FES et la COST se voient offrir une occasion sans pareille de parvenir à une véritable synergie et à une coopération étroite dans les domaines où elles ont des intérêts communs.

Toutefois, à notre avis, l'annexe proposée comprend des éléments qui pourraient modifier de manière fondamentale la coopération COST (nous nous référons à des propositions telles que le futur rôle de surveillance du CHF, la mise en place de groupes restreints pour les conférences ministérielles - chargés d'agir au nom de la conférence, etc.). Nous ne devons pas perdre de vue que, depuis sa création, la COST n'a pas seulement réussi à mettre en réseau la recherche scientifique et technique, mais que le nombre croissant de ses actions prouve que la communauté européenne de la recherche a besoin de ce type de coopération. Nous considérons qu'il est très important que la coopération COST conserve sa propre identité, ses particularités propres, ses avantages et la manière unique qu'elle a de contribuer à l'Espace européen de la recherche. C'est pourquoi toutes les propositions de la FES visant à modifier la structure de la COST de quelque manière que ce soit devraient être soumises à l'approbation du CHF.

Notre position en ce qui concerne le rôle de surveillance proposé pour le CHF est la suivante:

La COST est une coopération intergouvernementale et le CHF est composé des représentants des gouvernements. La recherche dans le cadre de l'activité de la COST est financée au niveau national. Le rôle de surveillance proposé représente une réduction des tâches en comparaison du rôle actuel du CHF. Le CHF doit donc rester le principal organe de décision de la COST.

Toute décision concernant l'attribution de certaines tâches au CHF ne devrait être prise qu'une fois que l'accord des membres du CHF a été sollicité.

La Hongrie n'a pas l'intention de stopper le processus de signature du contrat FES-Commission mais demande qu'il soit pris acte des observations ci-dessus.

4. La délégation portugaise déclare qu'elle appuie la déclaration de la délégation italienne.

Comme la délégation hongroise, la délégation portugaise n'est pas d'accord avec la réduction du rôle du CHF dans le processus COST. Le CHF doit rester l'organe de décision de la COST et pas seulement l'organe de surveillance. La délégation portugaise pense que la coopération COST doit conserver sa propre identité et ses particularités propres dans l'intérêt de l'EER.

En ce qui concerne la question de la mise en concurrence des propositions d'actions COST, procédure utilisée dans le mode de fonctionnement de la FES, la délégation portugaise est contre. La délégation portugaise pense qu'il est possible de surveiller la surveillance de la qualité des actions retenues en utilisant la procédure COST traditionnelle.

5. La délégation française a fait la déclaration suivante:

- (a) La France proteste contre l'absence d'interprétation simultanée en français lors de cette réunion du Comité de hauts fonctionnaires.

S'agissant du projet de contrat entre la Commission européenne et la Fondation européenne de la science pour le transfert des tâches de Secrétariat de COST :

- (b) La France rappelle la nature intergouvernementale de COST. Le changement de l'organe chargé du Secrétariat de l'organisation ne doit pas remettre ce principe en question. À ce titre, le Comité de hauts fonctionnaires, où sont représentés les États membres Parties à cette organisation, devra demeurer l'instance de décision de COST.

La France rappelle à cet égard que lors de la réunion du Comité de hauts fonctionnaires de COST, le représentant de la Fondation européenne de la science a accepté d'amender le projet de contrat soumis à la Commission pour préciser que le Comité de hauts fonctionnaires resterait l'organe de décision stratégique de COST.

Le Comité de hauts fonctionnaires a également approuvé la proposition de faire figurer dans les minutes de la réunion du 14 juillet 2003 que ce rôle de décision stratégique "signifie en particulier que toute modification pertinente des méthodes de travail et des procédures de COST devra être approuvée par le Comité de hauts fonctionnaires".

- (c) Ainsi les propositions contenues dans le projet de contrat entre la Commission européenne et la FES, comme par exemple la généralisation de la mise en concurrence et le recours à des appels à propositions pour la sélection des propositions, ne pourront être adoptées que par décision du Comité de hauts fonctionnaires.
